



Décision de radiodiffusion CRTC 2011-168

Version PDF

Ottawa, le 10 mars 2011

CityWest Cable (North) Corp.
Prince Rupert (Colombie-Britannique)

Demande 2011-0308-5, reçue le 15 février 2011

Révocation de licence

1. CityWest Cable (North) Corp. (CityWest Cable) a demandé la révocation de la licence qu'elle détient relativement à son service régional de vidéo sur demande autorisé à desservir Prince Rupert (Colombie-Britannique).
2. CityWest Cable confirme l'éligibilité de son exemption en vertu de l'*Ordonnance d'exemption pour les petites entreprises de vidéo sur demande*, ordonnance de radiodiffusion 2011-60, 31 janvier 2011 (ordonnance de radiodiffusion 2011-60).
3. Compte tenu de la demande de la titulaire, le Conseil **révoque**, conformément à l'ordonnance de radiodiffusion 2011-60, la licence attribuée à CityWest Cable (North) Corp. pour l'entreprise susmentionnée.
4. Le Conseil rappelle à l'exploitant de l'entreprise qu'il doit se conformer en tout temps aux critères établis dans l'annexe de l'ordonnance de radiodiffusion 2011-60.

Secrétaire général